

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

**Absents – non représentés :**

Mme Rosine CARDON.  
M. Jacques NAYA.  
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 30

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**10e - APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT « NAIADE 1 »**

Monsieur André LABARTHE expose que, dans le cadre de son programme « Nouvelles Actions et Initiatives Départementales d'Accompagnement pour l'Eau (NAIADE) 2019-2021, le Département a lancé un Appel à projets « NAIADE 1 » à destination des intercommunalités et des communes non éligibles au règlement d'aide au maintien du patrimoine des communes.

Cet appel à projet s'inscrit dans les objectifs généraux suivants :

- Contribuer au maintien ou la reconquête de la qualité des milieux et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- Renforcer le développement de la connaissance mis en œuvre par les structures territoriales au sein de démarches d'ensemble,
- Soutenir des actions d'investissement cohérentes avec les orientations et enjeux prioritaires identifiés,
- Favoriser la réalisation de projets pilotes et/ou l'expérimentation de solutions innovantes.

Il comporte deux axes distincts : un axe Connaissance pour les schémas, études, audits, réflexions, prospectives et un axe Performance pour les opérations d'investissements.

Le service de l'assainissement de la ville d'Oloron Sainte-Marie doit engager des travaux qui entrent dans le champ de l'axe 2 – Performance et pour lesquels les crédits sont inscrits au budget 2019.

### **PROJET 3 : Réhabilitation de la compostière**

Le service de l'assainissement dispose d'une plateforme de compostage qui permet de transformer les boues de la station d'épuration en compost. Il est nécessaire de réhabiliter cette compostière afin d'optimiser son efficacité.

Le traitement des graisses fonctionnant dans l'enceinte de la station d'épuration de Légugnon nécessite, pour l'étage « hydrolyse », une réfection et un traitement particulier des bétons.

Le coût de ces réfections est estimé à 30.000 € HT.

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

<b>Partie prenante</b>	<b>Taux de participation (%)</b>	<b>Montant (HT)</b>
Agence Adour Garonne	30	9.000 €
Département des PA	30	9.000 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	40	12.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>30.000 €</b>

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter ce projet dans le cadre de l'Appel à Projets NAIADE 1 lancé par le Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence ADOUR GARONNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019